

Il est

*Résolu*: De donner instruction au trésorier de la Ville de préparer un rapport indiquant les pourcentages payés à la Ville, par le chemin de fer Terminal, sur ses recettes, avec dates exactes et montants exacts.

17—M. l'échevin DeSerres offre sa résignation comme membre de la sous-commission des réceptions.

18—Soumise et lue une demande de M. S. Geffin, pour que remise lui soit faite d'un certain droit de licence payé par lui, et aussi l'opinion des avocats de la Ville à ce sujet.

Sur proposition de M. l'échevin Payette,

Il est

*Résolu*: De donner instruction au trésorier de remettre à M. Geffin la somme de \$35.00.

(M. l'échevin Vallières dissident).

19—Soumise une opinion des avocats de la Ville et un rapport du surintendant du département des licences, en rapport avec la taxe qu'on se propose d'imposer sur les photographes ambulants.

Déposés sur le bureau.

20—M. l'échevin Sadler, président de la sous-commission de l'Hôtel de Ville, fait rapport que des soumissions seront reçues vendredi, le 14 du courant, pour certains changements qui doivent être faits à l'édifice de l'Hôtel de Ville, et

Il est

*Résolu*: D'autoriser ladite sous-commission de prendre ces soumissions en considération et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, si on le juge à propos, vu le fait qu'aucune assemblée de cette Commission ne sera tenue d'ici à quelque temps.

21—La sous-commission des réclamations recommande le règlement de certaines réclamations mentionnées dans ses minutes du 6 juillet 1905.

*Résolu*: De recommander au Conseil en conséquence.

22—Les minutes de la sous-commission re Hôtel de Ville, du 7 juillet 1905, et de la sous-commission re *Gazette Municipale*, du 5 juillet 1905, sont lues et approuvées.

23—La Commission prend en considération le jugement dans la cause de Morris vs la Cité, et

Il est

*Résolu*: Qu'instructions soient données aux avocats de la Ville de protester les autorités de la succession Ogilvie, au sujet des trottoirs dangereux situés vis-à-vis leur propriété, trottoirs qui ont été cause que la Ville a payé des dommages dans ce procès, et de prendre les procédures nécessaires afin de recouvrer de ladite succession le montant du jugement et des frais encourus.

*Ajournement.*

RENE BAUSET,  
Asst.-Greffier de la Ville.

## COMMISSION D'HYGIENE ET DES STATISTIQUES

Compte-rendu de l'assemblée ajournée du 7 juillet

Sont présent: MM. les échevins E. G. Dagenais, président, Couture, Leclaire et Major.

—Soumise une lettre de M. E. R. Décary, déclarant que les Révérendes Soeurs de la Congrégation retirent leur requête pour permission de faire un système d'égouts à puisards sur une propriété leur appartenant.

*Résolu*: Que le rapport concernant la morgue soit adopté avec l'amendement retranchant la clause se rapportant au \$500 de forfait, la somme en question n'étant pas exigée comme dépôt.

—Vu le rapport de l'ingénieur sanitaire,

Il est

*Résolu*: Que rapport soit fait au Conseil, recommandant, que, dans l'intérêt de la santé publique, un égout soit construit dans la rue Elizabeth, de l'avenue DeLorimier à la rue Dumont, et de la rue Dumont à la rue Sherbrooke, suivant les dispositions de l'art. 544 de 62 Vict., chap. 58.

16—It was

*Resolved*: To instruct the City Treasurer to prepare a report showing the percentages, upon its receipts, paid by the Terminal Railway Co. to the City, with accurate dates and amounts.

17—Ald. DeSerres tendered his resignation as a member of the sub-committee on receptions.

18—Submitted and read an application from Mr. S. Geffin, to be remitted a certain license fee paid by him; and submitted the opinion of the City Attorneys thereon.

On motion of Ald. Payette,

It was

*Resolved*: That the City Treasurer be instructed to remit to Mr. Geffin an amount of \$35.

(Ald. Vallières dissenting).

19—Submitted an opinion of the City Attorneys and a report of the Superintendent of the License Department, in connection with the proposed tax to be levied on itinerant photographers

Laid on the table.

20—Ald. Sadler, Chairman of the City Hall sub-committee, reported that tenders would be received on Friday, the 14th inst., for certain alterations in the City Hall building, and

It was

*Resolved*: To authorize the said sub-committee to consider the same and to award the contract to the lowest tenderer, if deemed advisable, owing to the fact that no meeting of this committee will be held for some time to come.

21—The sub-committee on claims recommended the settlement of certain claims, as per their minutes of the 6th July 1905.

*Resolved*: To recommend to Council accordingly.

22—The minutes of the sub-committee re City Hall, dated 7th July 1905, and of the sub-committee re *Municipal Gazette*, dated 5th July 1905, were read and approved of.

23—The Committee considered the judgment in the case of Morris vs the City, and

It was

*Resolved*: That instructions be given to the City Attorneys to protest the authorities of the John Ogilvie Estate, in connection with the dangerous sidewalks opposite their property, which caused the City to pay damages in the present case, and to take the necessary proceedings in order to recover from said estate the amount of the judgment and costs incurred.

*Adjourned.*

RENE BAUSET,  
Asst. City Clerk.

## HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting held the 7th of July.

Present: Ald. E. G. Dagenais, chairman, Couture, Leclaire and Major.

—Submitted letter from Mr. E. R. Décary, declaring that the Reverend Ladies of the Congregation of Notre-Dame withdrew their petition for permission to establish a drainage plan on the cesspool system in connection with a certain property belonging to them.

*Resolved*: That the report concerning the morgue be adopted with an amendment striking out the clause relative to a \$500 forfeit, the sum in question not being exacted as a deposit.

—Upon report of the sanitary engineer,

—It was

*Resolved*: That a report be made to Council, recommending that in the interests of public health, a sewer be laid in St. Elizabeth street, from DeLorimier Ave. to Dumont street, and in Dumont street, from St. Elizabeth street to Sherbrooke street, in accordance with the provisions of art. 544 of 62 Vict., chap. 58.